

Délibération DEL-B-2023-021

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 25 AVRIL 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-cinq avril deux mille vingt-trois, à 17h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (17) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Dany GRELLIER, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Philippe ROBIN

Pouvoir (1) : Sébastien GRELLIER À Johnny BROSSEAU

Absents (9) : Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Sébastien GRELLIER, André GUILLERMIC, François MARY, Claire PAULIC, Anne-Marie REVEAU

Date de convocation : 19-04-2023

Secrétaire de séance : Madame Marie JARRY

RESSOURCES HUMAINES

Tableau des effectifs - modification année 2023 n°3 : création de postes

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au fonctionnement du bureau communautaire ;

Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du conseil communautaire du 9 novembre 2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau et au Président ;

Considérant la dernière mise à jour du tableau des emplois au 14 mars 2023.

Il convient de pérenniser 4 postes contractuels pour répondre aux besoins de la Direction des Sports et des Centres Aquatiques et de créer un poste pour Scènes de territoire.

Grade	Cat.	Emploi budgétaire					
		Emploi à temps non complet			Emploi à temps complet		
		nb postes	ETP	Temps du poste	nb postes	ETP	Temps du poste
Filière technique							
Adjoint technique		1	0,8	28/35ème	2	2	35/35ème
Filière animation							
Animateur					1	1	35/35ème

TOTAL : **Nb de postes : 4 postes** **soit ETP 3,8**

Le bureau communautaire, est invité à :

- **créer au tableau des emplois les postes listés ci-dessus ;**
- **imputer ces dépenses au budget correspondant ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,



(Handwritten signature of Pierre-Yves Marolleau)

Transmis en préfecture le **- 2 MAI 2023**

Notifié ou publié le **- 2 MAI 2023**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.